

SIEEOM du Sud-Quercy

ZA du Rival Haut - 82130 LAFRANCAISE

- Séance du Comité Syndical du 19 juin 2018 -

Le Comité Syndical, légalement convoqué s'est réuni au siège du SIEEOM du Sud-Quercy, ZA du Rival Haut, 82130 LAFRANCAISE, en séance publique, sous la présidence de M. Michel LAMOLINAIRIE, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs Hervé ASTRUC, Chantal COMBALBERT, Gaylord DENAX, Alain GAMBAROTTO, Jacques JOFRE, Philippe LAFAGE, Michel LAMOLINAIRIE, Jean-Marc MIRAMONT suppléant d'André MAGNAC, Alain MALMON, Bernard NOUGAYREDE, Jean-Claude NOUGAYREDE, Agnès PALMIE, Hervé QUET, Stéphane RADOMSKI-LASINSKA, Daniel RESONGLES, Eliette RUELLE.

Pouvoirs : M. José LACOMBE a donné procuration à Mme Eliette RUELLE, M. Didier CASSAGNEAU a donné pouvoir à M. Michel LAMOLINAIRIE.

Excusés : Mesdames et Messieurs Sylvie BOUDIE, Philippe CHERON, Benoît DECAUNES, Joëlle DELTEIL, Dominique FORNERIS, Christian LESTRADE, Kléber LEYGUE, Guy PORTAL, Jean PRADIN, Gilbert ROZES, Jean-Luc SILOT.

Secrétaire de séance : Mme Agnès PALMIE.

ORDRE DU JOUR

| | |
|---------------------|--|
| Délibération N°1 : | Information des décisions du Président |
| Délibération N°2 : | Avenants au marché de construction d'une déchèterie/recyclerie sur la commune de Lauzerte |
| Délibération N°3 : | Bail de location de la ressourcerie |
| Délibération N°4 : | Convention de partenariat pour la gestion et l'exploitation de la ressourcerie de Lauzerte |
| Délibération N°5 : | Convention d'entretien des espaces verts de la déchèterie-ressourcerie de Lauzerte |
| Délibération N°6 : | Convention de prestation de ménage des locaux du SIEEOM situés à Lauzerte |
| Délibération N°7 : | Convention de mise à disposition d'une œuvre en fer recyclé sur la déchèterie de Lauzerte |
| Délibération N°8 : | Fourniture d'un camion polybenne |
| Délibération N°9 : | Suppression d'emplois permanents |
| Délibération N°10 : | Création de deux emplois contractuels accroissement temporaire d'activité |
| Délibération N°11 : | Création de deux emplois en raison des besoins liés à l'accroissement d'activité saisonnière |
| Délibération N°12 : | Prise en charge des frais liés à la mise en œuvre du Compte Personnel de formation |